

ELECTRO OUEST

6 rue des Goutais

ZAC de la Mivoie

35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE

SARL au capital de 7 622,45 EUR

N°RCS: Siret: 344 070 578 00051

N° Intra : FR20344070578 NAF: 46.69A

Tél: +33299835151 Fax: +33299835140

Banque : B N P

IBAN : FR7630004000780002207243487

BIC : BNPAFRPPCRO

KERMENE

13 LE PEREY - Saint Jacut du Mene

BP2

22330 LE MENE

FRA

FACTURE N° 052273

Date	Code Client	Devise
21/10/2022	016KERMENEK2	EUR

Page: 1

N° intracommunautaire: FR77496680018

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant	*
BL n° 26302 du 07/10/2022 N/REF :934006 V/REF : K2-2200224835 AFF: K2-2200224835				
Livré à KERMENE K2 EMBALLAGES QUAIS E1.1 / E1.2 / E1.3 13 LE PEREY 22330 LE MENE				
871TM-DH5NN18-D4 Metal Face Inductive Sensor 12568	U	1	62,25	62,25 TN

"Suite à l'adoption de la Loi de Modernisation de Economie (LME) N°2008-776, les délais de paiement inter-entreprise ne peuvent dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Cette loi est d'ordre public, le fournisseur et le client n'ont pas le pouvoir d'y déroger. En conséquence, conformément à la loi, nous vous informons que nous optons pour un délai de paiement maximum de 45 jours fin de mois. Cette mise en conformité ne saurait modifier les autres termes de nos accords".

TVA	Base	Taux	Montant TVA
TN	62,25 €	20,00	12,45 €
Date échéance	Mode règlement	Montant	
15/12/2022	Virement	74,70 €	

Frais Adm. / Port Soumis	0,00 €
Montant HT	62,25 €
Montant TVA	12,45 €
Montant TTC	74,70 €

La vente des marchandises, ci-dessus facturées, est soumise à nos Conditions Générales de Vente disponibles sur www.etn.fr/cgv.pdf. La commande et la livraison des produits ci-dessus facturés vaut acceptation des CGV sans aucune réserve par le client, notamment les articles 5 (clause de réserve de propriété), 7 (limitation de la garantie à celle octroyée par le fabricant), 8 (limitation de notre responsabilité au montant HT des matériels vendus impliqués). Retard de paiement : pénalités calculées sur la base d'intérêt de la BCE, majorée de 10%. Aucun escompte accordé en cas de règlement anticipé. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 €(Décret n°2012-1115).